

# NUKLEEL



L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

---

N. 7

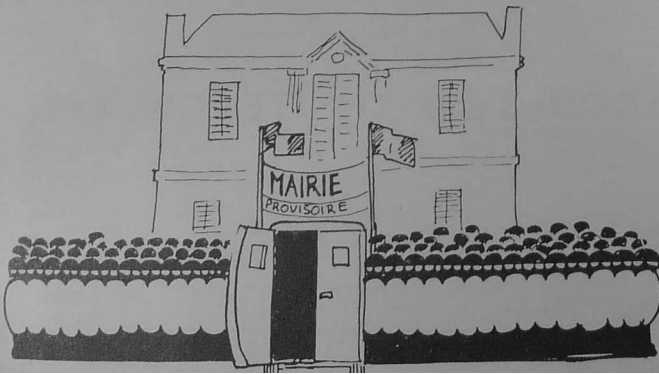
FEV-MARS 80

3 F

---

## SOMMAIRE

- Page 3 : EDITORIAL :  
Notre refus de l'enquête
- Page 4 : L'enquête d'utilité publique  
Descriptif juridique
- Page 6 : Scandaleuse parodie de consultation locale
- page 8 : Anti-nucléaires : s'abstenir !
- page 9 : A quoi servent les enquêtes d'utilité publique. Les maires de GOLPECH et d'AUVILLAR protestent.
- page 10: Lu dans le dossier E.D.F.
- PAGE 14: NONO répond à E.D.F.
- page 16: Après sa visite des centrales nucléaires, Michel MAZEAS "témoigne".
- page 18: EUROPE 1 à PLOGOFF
- page 20: Un sondage sur le nucléaire dans la région de Landerneau
- page 21: Grève du zèle des factures EDF En lisant dans la Presse...
- page 22: Le Projet ALTER Breton
- page 23: Un élément de réponse à la crise de l'énergie : le biométhane
- page 26: Les armes de destruction massive et la politique de défense française par Y. LE HENAFF
- page 28: CROZON : les ordures de l'armée
- page 30: A propos d'un projet de décharge publique : l'action a payé à TREMAOUEZAN
- page 31: L'A.G. DU GFA DE PORSMOGUER
- page 32: Une affiche...



## NOTRE REFUS DE L'ENQUÊTE

P3

Le Comité de Défense Antinucléaire de Plogoff a tenu son Assemblée Générale le mardi 18 décembre dernier. A l'ordre du jour, l'élection d'un nouveau bureau suite à la démission du président et des deux secrétaires. Mme Annie Garval, militante de première heure, a été élue à la présidence et Ms Noël Criou et Pierre Sergent assumeront les responsabilités de secrétaires. Les autres membres sortants représentaient leurs candidatures et ont été reconduits dans leurs fonctions.

Nouveau départ, a-t-on dit, dans la lutte contre l'implantation de cette centrale nucléaire à Plogoff, mais nous préférons une poursuite de notre action dans l'esprit qui nous a toujours animés, à savoir un refus catégorique, sans compromission possible de cette centrale que l'on veut nous imposer.

Maintenant c'est officiel, l'Enquête d'Utilité Publique est aux portes de Plogoff, le 31 janvier prochain les dossiers arrivent. Tout le monde a pu lire dans la presse locale les propos tenus par M. Jourdan, Préfet du Finistère, lors de sa conférence de presse. Comment ose-t-il prétendre que la décision de cette implantation dépendra des résultats de l'enquête. M. Jourdan, qui comme ses collègues préfets, n'a plus à l'heure actuelle qu'un rôle d'exécutant des "Hautes Oeuvres Gouvernementales", sait pertinemment que la décision est déjà prise en haut lieu et que, enquête ou pas, les pouvoirs publics essaieront de nous l'imposer. Nous prenons le pari avec M. le Préfet que même si les résultats de l'enquête sont défavorables, - ce dont nous ne doutons pas -, même si le rapport des commissaires enquêteurs va dans le même sens, le décret d'utilité publique sera quand même signé par le gouvernement. Que certaines enquêtes, concernant des aménagements dans des régions, aient enterré des projets, nous n'en disconvenons pas, mais ici nous nous trouvons devant un choix politique où trop d'intérêts financiers sont en jeu et devant lequel l'avis des citoyens est considéré comme quantité négligeable.

Pour preuve, le Directeur de Cabinet de M. d'Ornano, le 27 août 1979, ne nous a-t-il

pas déclaré, dans un bureau de la Préfecture de Quimper, que cette centrale nucléaire est d'intérêt national et que ce n'est pas une "poignée" d'opposants qui y changeraient quoi que ce soit. Les pouvoirs publics se trompent lourdement s'ils croient que nous ne sommes qu'une "poignée". Les événements des deux années passées ont bien prouvé que l'opposition au nucléaire va sans cesse croissante dans les populations.

D'autre part un décret d'utilité publique ne signifie pas automatiquement la réalisation du projet. Voilà pourquoi nous lutterons jusqu'au bout. Nous sommes persuadés que si les populations s'unissent sur le terrain si les municipalités du Cap Sizun se regroupent dans un refus catégorique de toute infrastructure du chantier, la centrale nucléaire prévue à Plogoff ne se fera pas.

Le 31 janvier prochain, Plogoff refusera l'Enquête d'Utilité Publique. Le Comité de Défense a décidé de barrer les quatre routes donnant accès à la commune pour empêcher la mairie annexe d'y pénétrer. L'organisation de cette action est déjà en place, des responsables ont été désignés. Nous faisons donc appel à tous les antinucléaires de Plogoff et d'ailleurs pour venir soutenir notre action dans le calme et la détermination. Nous soulignons fermement que nous sommes opposés à toute violence et provocation et qu'un service d'ordre - qui a déjà fait ses preuves lors de la manifestation de novembre 78 à Quimper - sera mis en place. Que les provocateurs s'abstiennent !

Six semaines d'action ininterrompues c'est long, nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui le déroulement des événements et nous serons donc amenés à prendre, au fil des semaines, des décisions qui seront rendues publiques par voie de presse. Mais, nous sommes convaincus que la détermination et la persévérance de tous sera à la hauteur des sentiments antinucléaires qui nous animent.

## DESCRIPTIF JURIDIQUE

Au moment où l'on parle de plus en plus de l'enquête d'utilité publique de la centrale nucléaire de Plogoff, un examen attentif de cette procédure s'impose.

POURQUOI UNE ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ?

En quelque sorte, elle doit servir de constat de l'utilité d'un ouvrage auprès de la population concernée. Elle a en principe pour but d'une part de mettre à la disposition du public un dossier faisant connaître les intentions de l'administration, d'autre part de permettre aux intéressés de donner des informations et de présenter leurs observations.

Malheureusement, cette consultation populaire n'est qu'une caricature puisque en tout état de cause il n'en ressort qu'un avis que l'autorité compétente n'est absolument pas tenue de suivre.

L'ENQUETE ET LES FORMALITES PREALABLES

1°) Les administrations désirant recourir à l'expropriation doivent fournir un exhaustif de dossiers ; Un seul manquant pouvant entraîner l'annulation de la déclaration d'utilité publique.

pour la réalisation de travaux ou d'ouvrages, le dossier comporte obligatoirement :

- une notice explicative indiquant notamment l'objet de l'opération,
- un plan de situation,
- le plan général des travaux,
- les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- l'appréciation sommaire des dépenses,
- une étude d'impact résultant de la loi du 1er juillet 1976

2°) En possession de ces dossiers, le préfet ouvre l'enquête dont il fixe l'objet, la durée et les lieux où le public pourra prendre connaissance des dossiers et formuler ses observations. De plus le préfet nomme un ou plusieurs commissaires enquêteurs - l'arrêté d'ouverture d'enquête est publié par voie d'affiche et dans un des journaux du département. - l'enquête dure généralement entre 15 et 30 jours et se déroule soit à la préfecture soit à la sous-préfecture, soit à la mairie d'une des communes dans laquelle a lieu l'expropriation.

L'ENQUETE

1°) Les observations peuvent être formulées par toute personne et non simplement par les propriétaires devant être expropriés. Les observations peuvent porter :

- sur l'utilité de l'expropriation;
- sur le coût particulièrement élevé des opérations;
- sur les irrégularités des procédures préliminaires,
- les erreurs qui peuvent figurer dans les dossiers.

2°) L'administration a la faculté, au cours de l'enquête de solliciter des avis. Cependant trois avis seulement sont obligatoires :

- l'avis du ministre chargé des Beaux Arts
- l'avis du ministre de l'agriculture,
- l'avis de la commission de contrôle des opérations immobilières.

L'ACTE DECLARATIF D'UTILITE PUBLIQUE

1°) A l'expiration du délai fixé pour l'enquête, le préfet, le sous-préfet ou le maire suivant les cas, déclare le registre clos et y annexe les lettres et notes visées par ses soins.

Puis le commissaire enquêteur fait connaître son avis sur les observations consignées sur les registres.

2°) Si l'avis du commissaire enquêteur est favorable au projet, l'utilité publique peut être déclarée:

- par arrêté du Ministre,
- par arrêté préfectoral.

Cependant pour les travaux de création d'installation liés à la production ou au développement de l'énergie atomique, un décret en Conseil d'Etat est nécessaire.

Si l'avis du commissaire enquêteur est défavorable, le Conseil municipal doit être obligatoirement consulté.

DUREE ET VALIDITE DE L'ENQUETE

La jurisprudence démontre qu'aucun délai n'est accordé à la personne expropriante pour faire prononcer la déclaration d'utilité publique à partir de la clôture de l'enquête. Cependant l'acte déclaratif d'utilité publique doit préciser le délai pendant lequel les travaux peuvent réalisés.

Références : - Annales des loyers : code commenté de l'expropriation.  
- le particulier N° 320 "l'expropriation"  
- Guide pratique de l'expropriation pour cause d'utilité publique A.P.C.A.



## L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE :

### SCANDALEUSE PARODIE

### DE CONSULTATION LOCALE

Extraits de l'article de  
Françoise Harrois-Monin

Paru dans le n° 735 de "Sciences et  
Vie" (décembre 1978)

"La contestation nucléaire gagne la  
France des profondeurs": Celle des popu-  
lations concernées par l'implantation éven-  
tuelle des centrales. Il est vrai que le  
CADRE JURIDIQUE dans lequel E.D.F. inscrit  
sa politique n'est pas fait pour calmer  
les esprits : IL N'EXISTE PAS, ET C'EST SUR  
UN RAFISTOLAGE DE LOIS VIEILLES POUR LA  
PLUPART DE PLUS D'UN SIECLE QUE S'EFFECTUE  
"LEGALEMENT" LE CHOIX DES SITES."

Les populations, les municipalités con-  
cernées : Cheix-en Retz, le Pellerin,  
Golfech ; en Savoie, en Isère, dans la  
Drôme... (et Plogoff) sont opposées à l'implan-  
tation de centrales nucléaires. "Ces refus  
des élus, ou populaires, changeront-ils le  
cours des choses et empêcheront-ils E.D.F.  
de poursuivre imperturbablement les implanta-  
tions de centrales nucléaires ? CERTAINEMENT  
PAS. (Pourtant, en 1974, lors de sa campagne  
électorale, Valéry Giscard d'Estaing avait  
bien promis que "les centrales nucléaires ne  
seraient pas imposées aux populations qui  
les refusent.")

Alors, à quoi sert l'enquête d'utilité  
publique ?

"C'est (théoriquement) le seul moment où  
les populations peuvent intervenir. A la  
préfecture et dans chaque commune concernée,  
dans un rayon de 5 km autour de la future  
centrale (ce rayon de 5 km prouve à l'évi-  
dence que les lois ne sont pas adaptées au  
nucléaire !) E.D.F. dépose donc le fameux dos-  
sier d'utilité publique que chacun peut venir  
consulter et commenter par écrit sur des regis-  
tres. L'enquête dure entre 15 jours et 2 mois  
(pour Plogoff, du 31 janvier au 14 mars). Les  
résultats sont ensuite fournis à un commissai-  
re enquêteur qui a été nommé par le préfet.

Le commissaire doit, en moins de 30 jours,  
donner son avis, puis à la section des Tra-  
vaux publics du Conseil d'Etat qui devra ap-  
prouver ou non l'utilité publique en un délai  
inférieur à 18 mois. Si le Conseil d'Etat dé-  
passait ce délai, tout serait à recommencer.  
CETTE PROCEDURE COMPLEXE EST BOURREE DE DEFAUTS  
QUI FONT DE L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE  
DAVANTAGE UNE FORMALITE QU'UN REEL MOYEN DE  
CONSULTATION ET D'INFORMATION DE LA POPULATION.

- D'abord le dossier est incomplet car au  
moment de l'enquête toutes les études techni-  
ne sont pas terminées, celles concernant les  
rejets liquides et gazeux notamment ;

- Ensuite LES DOSSIERS, VOLUMINEUX ET COM-  
PLEXES ne peuvent pas sortir des mairies.  
(comme il faudrait environ 1 journée par  
personne pour bien lire le dossier, il est  
évident que pratiquement personne ne le con-  
sultera vraiment) ;

- LES COMMISSAIRES ENQUETEURS sont en gé-  
néral d'anciens fonctionnaires, NON SPECIALIS-  
TES DU NUCLEAIRE, or L'AVIS DU COMMISSAIRE  
ENQUETEUR PEUT ETRE TOTALEMENT DIFFERENT DE  
CELUI EXPRIME PAR LA MAJORITE DE ceux qui ont  
eu le temps de venir exprimer leur opinion,  
et de toutes façons, MEME SI L'AVIS EST  
DEFAVORABLE, ON PEUT PASSER OUTRE !... et  
cela n'empêchera pas la centrale d'être déclai-  
rée d'utilité publique.

Enfin, on se demande vraiment pourquoi l'a-  
vis de la section des Travaux Publics du Con-  
seil d'Etat est nécessaire puisque, que cet  
avis soit favorable ou non, la déclaration  
d'utilité publique peut être accordée par un  
simple décret du premier ministre publié au  
journal officiel.

Cette D.U.P. permet à E.D.F. d'affirmer  
que tous les travaux qu'elle entreprend le  
sont pour le bien de tous, pour l'utilité  
publique".

(fin de citation)

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ( suite )

Il n'existe pas en France de loi  
adaptée au nucléaire. L'enquête d'utilité  
publique n'est là que pour donner bonne  
conscience à ceux qui ont fait ce choix.  
Ce n'est que parodie de la démocratie : le  
pouvoir par le peuple !

C'est cette parodie que dénoncent les  
communes qui refusent d'ouvrir les mairies  
à l'enquête. Souvenons-nous que les travaux  
de Malville avaient débuté AVANT la déclai-  
ration d'utilité publique !

Il apparaît à  
l'évidence que l'enquête d'utilité publique  
est un leurre puisque :

- d'une part l'avis du préfet peut  
contre-balancer les résultats de l'enquête.

- d'autre part, les résultats de cette  
enquête aboutissent au Ministère initiateur du  
projet (Ministère de l'Industrie),

- enfin, que de toutes façons c'est le  
Conseil d'Etat qui prend la décision finale...

( Sans oublier que le premier ministre a la  
possibilité de faire publier un décret au journal  
officiel ).

## LE COUP DU DESTIN

Vous avez peut-être vu cette carte vendue  
en souscription pour un roman-photo. Ce ro-  
man-photo existe, il s'appelle le COUP DU  
DESTIN et il sortira mi-Février.

Le rapport du Conseil de l'Information  
sur l'Energie Electronucléaire présidé par  
Madame Simone WEIL signale qu' :

"Il faut, aussi, veiller à ce que la pré-  
sentation et le langage utilisés soient  
adaptés tant au moyen de communication choi-  
si qu'à la catégorie de public concerné."

C'est la raison pour laquelle nous avons  
choisi le roman-photo pour mettre sur la  
sellette le plan ORSEC-RAD.

Nous ne saurions que trop conseiller à  
tous les anti-nucléaires de lire ce roman-  
photo et de le faire lire dans son entourage  
quite à en acheter plusieurs et à les laisser  
traîner dans les lieux publics. Son prix: 13 F  
(le prix d'une place de cinéma) devrait  
permettre une large diffusion. Des remises  
peuvent-être envisagées pour les achats  
en nombre.

Contact: Sell ta/Groupe DUFUTUR  
c/o Monique FAILLER  
Rue de Chateaubriant  
29120 PLONEOUR-LANVERN



# ANTI-NUCLÉAIRE : S'ABSTENIR !

PREFECTURE DE LA MANCHE

CABINET

Saint LO, le 21 Mars 1979

LE PREFET DE LA MANCHE

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
de la JEUNESSE et des SPORTS

50, rue de la Poterne

- SAINT LO -

**Objet :** Agrément ministériel des Associations Sportives  
ou d'Éducation Populaire.  
**Réf. :** V/Lettre J.L./R.R./n° 609 du 26 Février 1979.

Par courriel cité en référence, vous m'avez communiqué la liste des personnes ci-après désignées comme membres du Comité Directeur de l'Association "Jeunesse Sportive Cherbourgeoise"

- M. Léo BARCHIESI,
- M. Victor PIERRE,
- M. Jean-Claude DUBOIS,
- M. J. LEVALLOIS,
- M. Hervé FAUVEL,
- M. Claude SICOT,
- M. Guy DANNEVILLE,
- Mme DUBOIS,
- M. Marcel CLAIRET,
- M. Joël BONHOMME,
- M. Philippe PETIT-IMBERT.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas d'objection à formuler à l'agrément des membres sus-nommés, à l'exception de M. et Mme DUBOIS qui sont connus comme militants gauchistes et anti-nucléaires.

LE PREFET,  
Pour le Préfet,  
le Directeur de Cabinet.

Bernard DUMOLARD

## Les maires de Golfech et d'Auvillar protestent contre la façon dont a été décidée la construction de la centrale nucléaire

Au cours d'une conférence de presse donnée à Paris, mardi 8 janvier, les maires de Golfech et d'Auvillar (Tarn-et-Garonne) et plusieurs membres de la coordination régionale des comités antinucléaires ont exprimé à nouveau leur

opposition au projet de construction d'une centrale nucléaire à Golfech et ont exposé les conditions dans lesquelles vient de se dérouler l'enquête publique.

### A QUOI SERVENT LES ENQUÊTES PUBLIQUES ?

Il y a déjà quinze ans que l'EDF projette d'installer à Golfech sur le bord de la Garonne, à 20 kilomètres d'Agen, des réacteurs électrogènes. Au départ il était question de deux réacteurs n°de 800 MW. Mais, avec le temps, le projet s'est considérablement enflé, avec ses quatre chaudières de 1.300 MW et leurs gigantesques tours de refroidissement, la centrale a triplé de puissance.

Soucieux de recueillir l'avis de leurs administrés, les élus des cantons de Valence-d'Agen et d'Auvillar organisèrent un référendum en juin 1975. Les résultats furent aussi peu ambigus que possible : 82,3 % des votants dirent non au projet. En juillet 1978, c'est à l'unanimité moins deux abstentions que le conseil régional de Midi-Pyrénées refusa à son tour l'édification de la centrale. Après, par le conseil général de Tarn-et-Garonne par 21 voix contre 2 pour et 3 abstentions.

Devant une telle opposition on pouvait penser que les techniciens allaient chercher dans le Sud-Ouest d'autres sites moins « délicats ». Pas du tout. EDF commença à acheter des terrains, puis les cravates nécessaires à l'extraction des millions de mètres cubes de matériaux dont elle aurait besoin. Les élus de la région ont même révélé qu'elle avait déjà désigné les équipes qui conduiraient le chantier.

Comprenant que la décision était déjà prise « ailleurs » les élus ont fort mal accueilli l'enquête publique ouverte dans les communes de seize communes du 23 octobre au 21 décembre dernier.

Pourtant cette procédure a été améliorée par rapport aux habitudes d'antan. Elle s'étend à présent sur deux mois (au lieu de trois semaines). Une étude d'impact sur l'environnement est jointe au dossier. Les commissaires-enquêteurs sont choisis avec avantage de loin : pour Golfech, on a cru bon de désigner un maire socialiste, un ancien colonel et un ancien sous-préfet. Les commissaires se rendent dans chaque commune pour enregistrer directement les objections.



Mais ces précautions ne servent plus à rien des lors que la machine est installée. Neuf maires refusèrent d'adhérer les registres d'enquête dans les locaux municipaux. « Nous ne voulons pas être complices d'une parade de consultation », expliquèrent-ils. Pour que la loi soit sauve, le pouvoir répondit en envoyant neuf camionnettes baptisées pour la circonstance « maires annexes ». Elles étaient flanquées de quatre escadrons de gendarmes mobiles qui arrivèrent dans les villages avec leurs cars grillagés, leurs voitures-radio et leurs matras. Toute personne souhaitant consigner une observation sur les registres devait le faire sous l'œil de plusieurs hommes en uniforme. On imagine l'atmosphère.

Elle se passa d'autant plus que, dès le premier jour, trois registres furent subtilisés et brûlés sur la place publique. Elle s'envenima encore lorsque, à Valence-d'Agen, les opposants organisèrent un sit-in autour des véhicules. Les gendarmes retournèrent à la grenade lacrymogène et à la matraque. Nombre de spectateurs qui ne savaient trop que penser de tout cela, en furent d'abord hebetés puis scandalisés. Surpris, ils le furent aussi lorsque, à l'occasion d'autres manifestations, le préfet parla de « spécialistes de l'agitation violente » alors que chacun avait parfaitement reconnu dans la foule ses amis ou ses voisins.

### Maladresses en chaîne

Les maladresses s'accumulent tout au long de l'enquête : la population des environs de Golfech a été passée du « non » résigné à l'opposition la plus déterminée. Pendant les dernières semaines pas moins de quatre cents cinquante personnes ont symboliquement « fissuré » les dossiers d'enquête. Toutes savent qu'elles seraient immédiatement empoussiérées et qu'elles seraient ultérieurement poursuivies. Or, certaines de ces personnes — mères de famille, paysans, médecins, artisans locaux — ne s'étaient jamais manifestées jusque-là.

Un événement est venu mettre comme un point d'exclamation sur tout cela. Le 17 novembre, à Maxamet, le président de la République en visite dans le Grand Sud-Ouest, déclara que la centrale de Golfech serait construite. « Je en promit deux autres. Alors que l'enquête n'était pas terminée et que, bien évidemment, on était encore loin de la déclaration d'utilité publique.

C'est pourtant le même Valéry Giscard d'Estaing qui nous déclara le 26 janvier 1978 : « Aux appréhensions il faut répondre en profondeur et non par une campagne de propagande. Il ne s'agit pas de question d'imposer aux Français un programme nucléaire auquel ils seraient profondément opposés après avoir été complètement informés ».

Les enquêtes publiques devaient être l'occasion de donner aux citoyens cette information complète et ce débat contradictoire auquel nos voisins d'Allemagne, des Pays-Bas, du Danemark et de Suède ont droit. Mais aux Français on offre des propos éhémériques que l'on contredit sans vergogne au discours suivant et, sur le terrain, une comédie de consultation. Par ces détachées pratiques le nucléaire ne risque-t-il pas ainsi de faire reculer la démocratie ?

MARC AMBROISE-RENDU.

LU DANS LE DOSSIER E.D.F. :

p10

## QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LA CENTRALE DE PLOGOFF

L'enquête d'utilité publique pour la construction à Plogoff d'une centrale nucléaire de 4 x 1 300 Mw devrait débuter fin janvier. Le C.L.I.N. de Plozevet nous a transmis quelques chiffres extraits du dossier déposé par E.D.F. dans les mairies de cette région.



### Construction et démantèlement

- surface de l'usine proprement dite	82 ha
- voies d'accès	2 ha
- constructions empiétant sur le domaine maritime	45 ha
- modifications des fonds et des courants par des remblais	77 ha
Au total	206 ha

Les autres tranches prévues occuperont 1,3 km de littoral protégé par une digue de 1,6 km de long pour une largeur à la base de 110 à 120 m.

La construction au raz de l'eau nécessitera l'excavation de 5 millions de m<sup>3</sup> de terre, roches et matériaux divers. Le dérochage devrait durer 2 ans.

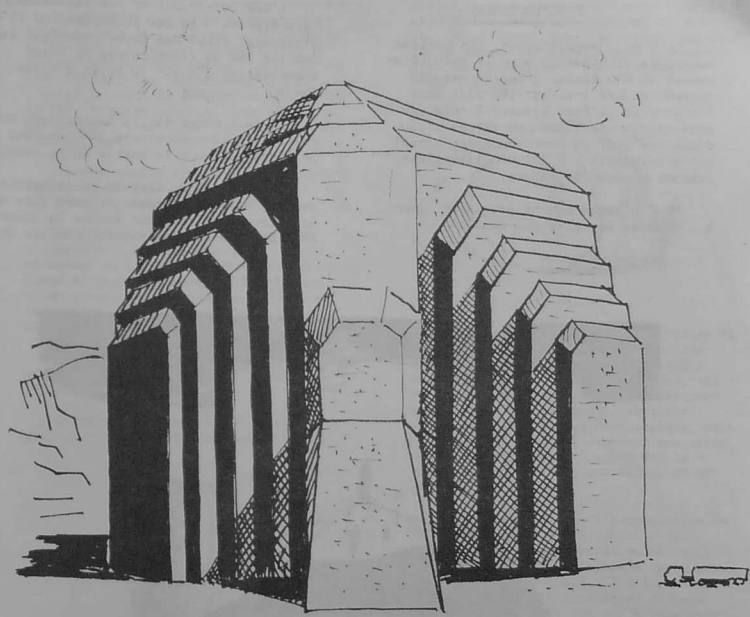
Ce chantier qui devrait, au total, durer 12 ans, utilisera 400 000 m<sup>3</sup> de béton, 50 000 tonnes d'armatures métalliques, 75 ha de surface de coffrage et 300 000 litres d'eau douce par jour.

La centrale est prévue pour fonctionner 20 à 30 ans avant son démantèlement. A cette échéance, 20 % du poids total (béton + métaux) contiendra des éléments radioactifs.

Le démantèlement se fera en 3 niveaux

- Niveau 1 : - décontamination  
- blocage des ouvertures  
- le bâtiment reste intact
- Niveau 2 : - démontage partiel  
- coupure de la tuyauterie  
- démolition du bouclier de béton  
- décontamination
- Niveau 3 : - démantèlement total

Le coût du démantèlement sera de 10 % de celui de la construction. On peut noter que pour le démantèlement aucun chiffre précis n'a été avancé ni au point de vue temps, ni au point de vue finance.



Et après, on bétonne discrètement  
le réacteur ...

FONCTIONNEMENT

Lors de l'exploitation, les quatre centrales utiliseront pour le refroidissement 45 000 litres d'eau de mer par seconde et par tranche (180 m3/s pour l'ensemble) Il faut ajouter à cela une consommation de 5 400 000 litres d'eau douce par jour en fonctionnement normal qui atteindrait 7 200 000 litres par jour en période de pointe.

Nous n'avons aucune précision quant à l'origine de cette eau douce.

L'eau du circuit de refroidissement sera évacuée à la mer réchauffée de 15°C provoquant ainsi une tache thermique étendue sur 350 ha (température de l'eau augmentée de 3°C sur 70 ha, de 1°C sur 280 ha)

Il faut noter que la température des rejets liquides dépassera 30°C pendant 36 jours par an à la sortie de la conduite

Outre l'eau du circuit de refroidissement, seront également rejetés à la mer du chlore (utilisé pour éviter la fixation d'organismes sur les parois internes des

conduits) des produits de corrosion, des produits de contrôle de la teneur en oxygène et hydrogène. Le pH de cette eau sera accru du fait de l'adjonction de produits acides antitartariques. Il a été calculé que ces rejets atteindraient 16 000 m3/an pour les produits "normalement actifs", l'activité étant de 38°C/an (hors tritium) et 250 000 m3/an pour les rejets "peu ou pas actifs", l'activité étant de 40°C/an hors tritium.

Il faut encore ajouter à ces effluents liquides : le tritium (7 400°C/an) et des produits divers pour 48°C/an.

On prévoit également le rejet dans l'atmosphère, par une cheminée, des gaz provenant du circuit primaire (20 000 m3/an Xénon et Krypton - activité 3 000°C/an) et du circuit de ventilation (gaz rare et tritium, 168 000°C/an + halogènes et aérosols, 4,8°C/an).

La radio-activité rejetée dans l'environnement atteindrait donc au total 178 000°C/an.

A cette pollution, E.D.F. envisage d'ajouter la formation de boues rouges.

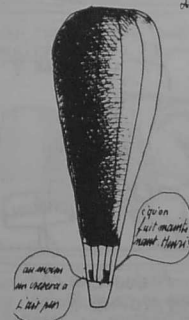
E.D.F. admet également que les eaux pluviales et eaux domestiques usées "peuvent présenter un caractère toxique" et conclu en affirmant que "la science écologique ne permet pas actuellement de quantifier avec précision l'impact d'une centrale". (Serait-il pire ?)



Que dire face à cette prolifération de chiffres catastrophiques ? Ils parlent d'eux mêmes et il n'est guère possible de les commenter en quelques lignes. Ils sont sans doute bien en dessous des normes imposées par la Commission Internationale de Protection Radiologique, mais on peut s'amuser à les comparer aux rares renseignements précis fournis par la luxueuse plaquette "25 questions, 25 réponses".

Faut-il ajouter que l'augmentation de la température de l'eau entraîne une diminution de la concentration en oxygène dissous et augmente la demande en oxygène des êtres vivants (pour 1°C d'augmentation de température, les besoins en Oxygène augmentent de 12 %). Que cette même augmentation de température entraîne une augmentation de la toxicité de certains produits comme le phénol.

Enfin, si E.D.F. reconnaît que les chocs mécaniques et thermiques, les variations de pression et "les perturbations d'origine chimique peuvent provoquer une mortalité du plancton plus ou moins importante selon les espèces d'organismes vivants qui sont entraînés, malgré les faibles vitesses, par le courant d'eau de mer prélevée pour le refroidissement (environ 180 m3/s) fois le débit de l'Aulne à Chateaulin. (Brochure E.D.F. pages 31 et 32), elle ne prévoit pas l'acclimatation d'espèces de poissons exotiques qui supportent une température avoisinant 30°C. Il est vrai que les surfaces concernées sont si faibles comparées à l'immensité des océans. Et pourtant...?



2 POURRAIT-ON UTILISER D'AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE QUE LE NUCLEAIRE ?



5 QU'EST-CE QU'UNE CENTRALE NUCLEAIRE ?



6 QUELS SONT LES PRINCIPES DE LA SURETE DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES EN FRANCE ?



7 POURQUOI AVOIR CHOISI LE SITE DE PLOGOFF ?



8 PAR QUI ET COMMENT EST DECIDEE LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PLOGOFF ?



10 COMMENT SONT ORGANISEES LA CONCERTATION ET L'INFORMATION LOCALE ?



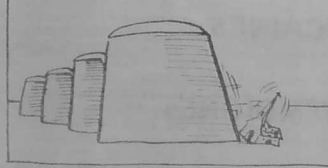
12 COMMENT SERA ASSUREE LA SECURITE QUOTIDIENNE DE LA CENTRALE ?



13 QU'EST-IL PREVU EN CAS DE CATASTROPHE ?



14 QUELLE SERA LA PLACE DE LA CENTRALE DANS L'ENVIRONNEMENT TERRESTRE ?



19 QUELLES SERONT LES INCIDENCES ECONOMIQUES DU CHANTIER ?



15 QUEL SERA L'IMPACT DE LA CENTRALE SUR L'ENVIRONNEMENT MARITIME ?



20 COMMENT SERA ASSURE L'ACCUEIL DE LA POPULATION NOUVELLE DU CHANTIER ?



16 QUELS SERONT LES EFFLUENTS RADIOACTIFS ET LEURS EFFETS ?



21 QUELLES SERONT POUR LA REGION LES INCIDENCES ECONOMIQUES DE LA CENTRALE ?



18 SERA-T-IL POSSIBLE D'UTILISER LES EAUX RECHAUFFEES A DES FINS AGRICOLES OU AUTRES ?



23 COMMENT EST DEFINI LE CHOIX DES PLYNES ?



## APRÈS SA VISITE DES CENTRALES AMÉRICAINES,

p16

Michel MAZEAS «TÉMOIGNE».

Fin novembre, le film "Le Syndrome Chinois" était projeté dans un certain nombre de salles commerciales du Sud-Finistère. En accord avec l'initiative de ces salles, le M.J.C. de Douarnenez et les groupes communistes locaux décidaient d'encadrer la sortie de ce bon film. A Douarnenez, Michel Mazéas, maire communiste de la ville, acceptait de venir témoigner sur son récent voyage aux U.S.A. Michel Mazéas est revenu de ce voyage avec un goût de peur et des idées précises sur le nucléaire. Il a le mérite d'être honnête, même quand cela n'est pas facile. Il a des divergences de vue aussi bien avec l'E.D.F. qu'au sein de son parti sur les problèmes du nucléaire. Il le dit, car comme il le confiait lors du débat dont nous extrayons quelques passages "seuls les imbéciles ne changent jamais d'opinion".

Michel Mazéas :

Je suis allé aux U.S.A. il y a un mois environ, sollicité par l'E.D.F. et par la fédération des élus républicains pour visiter des centrales nucléaires... en particulier nous voulions passer à Harrisburg, cette fameuse centrale arrêtée aujourd'hui. Et nous y sommes allés, exactement 6 mois jour pour jour après l'accident. Et nous avons vu que la fumée de refroidissement fumait encore 6 mois après, et que le fameux réacteur n'était pas encore refroidi. Nous avons pu interroger là-bas des dirigeants de cette centrale, et ce qu'ils ont pu me dire m'a flanqué la trouille. Je sais bien que la peur n'écarte pas le danger - c'est une belle formule - mais quand on sort de là et qu'on a entendu comment s'est passé l'accident d'Harrisburg, et que cela se situe au niveau de l'anecdote, on est effrayé... Je ne suis pas allé aux U.S.A. avec un projet nucléaire ou anti-nucléaire en tête, mais lorsque le directeur de la centrale nous a dit : "Ce qui est arrivé n'aurait pas dû arriver" et qu'en particulier un carton posé par un technicien a caché pendant 52 heures, l'alarme

visuelle qui indiquait que le réacteur montait en température, on est un peu effrayé. Huit équipes de sécurité sont passées, l'une après l'autre, et aucune n'a vu que le carton recouvrait une lampe qui s'était allumée. Ça a beaucoup parlé, dans le film d'erreur humaine. Il est vrai que l'erreur humaine à Harrisburg a failli tourner à la catastrophe, et que la réalité dépasse ici la fiction.

C'est que 52 heures après qu'un technicien a déclenché l'opération ; malheureusement dans le réacteur les choses n'étaient plus à leur place, et en manoeuvrant les commandes, il faisait exactement l'inverse de ce qu'il croyait faire. C'est ce qui a rejeté dans l'atmosphère des déchets de vapeur radioactive. Quand il nous a expliqué cela avec un certain sourire, quand j'ai vu le film aujourd'hui, je pense qu'à Harrisburg aussi il y avait cette panique que nous avons vu à l'écran, parce que pendant des heures ils n'ont pas su que faire.

### NOUS N'ÉTIONS PAS PRÊTS POUR L'ÉVACUATION DE 650 000 PERSONNES

Le plus grave, c'est que lorsque nous avons interviewé aussi le directeur de la sécurité civile du secteur concerné, il nous a dit : "Oui, on n'était pas prêt pour une évacuation, même dans les 5 miles autour de la centrale, mais maintenant nous sommes prêts, nous avons tout prévu, y compris les lieux d'hébergement où nous pourrions loger jusqu'à 650 000 personnes".

Je lui ai demandé quel serait le moment de l'évacuation, à partir de quel moment on décidera d'évacuer la population ? Il m'a répondu : "Je ne sais pas, c'est le gouverneur de l'Etat qui décidera, en lien avec des techniciens..." Je crois qu'on peut

prendre ces choses là avec émotion ou bien comme les gens que j'ai vu aux U.S.A., plus préoccupé de gagner des dollars que de la sécurité des gens. Je ne suis pas un spécialiste du nucléaire, mais ce que j'ai entendu, c'est qu'au niveau de la recherche fondamentale, nous en sommes encore à des balbutiements dangereux, qu'au niveau technologique, nous ne sommes pas du tout prêts à construire des centrales fiables.

Un exemple : dans le film, on parle du problème des soudures. Et bien il est exact qu'aujourd'hui encore, on n'a pas trouvé les alliages qui correspondraient à une résistance aux corrosions que l'on envisage dans les centrales telles qu'elles fonctionnent... Alors, quand j'imagine ces tours construites chez nous, ce que cela représente comme danger potentiel, je crois que l'on peut se frémir.

Question de la salle :

Quelles réactions de la population avez-vous pu constater ?

Six mois après, c'est déjà différent. On s'habitue à tout ! Il n'y avait pas chez les gens que nous avons pu rencontrer de frayeur ou de peur. Cependant les manifestations anti-nucléaires aux U.S.A. sont extrêmement nombreuses. Ainsi, le lendemain où nous quittions New-York, il y avait une manifestation avec Jane Fonda et Ralph Nader, qui regroupa 300 000 personnes. Même chose quand nous visitâmes une centrale près du lac Michigan ; la direction nous avait prévenu qu'une manifestation aurait lieu le lendemain. Quant à la population de Harrisburg, elle est mise en condition par toute une série de slogans que l'on retrouve partout, des petits cadeaux-souvenir en vente dans les magasins, aux aéroports, sur lesquels on peut lire :

"J'ai eu ma dose, je n'en suis pas mort !"  
Des tee-shirts aussi... ils sont très drôles!!

De plus, les centrales nucléaires ne sont pas forcément agressives. Vous découvrirez certaines au détour d'un chemin. A Ste Lucie, que nous avons visité en Floride, la centrale est dédiée à la Tortue, parce qu'après la construction de cette centrale, on a décidé de protéger une certaine espèce de tortue, et la tortue est devenue le symbole écologique de la centrale de Ste Lucie ! Ce genre de chose rejette à l'infini font qu'aux U.S.A. un certain nombre de gens acceptent les centrales. Ceci dit, la commission d'enquête a établi son rapport après Harrisburg, rapport qui commence par "le nucléaire est dangereux", et sur les 12 membres de la commission, 6 avaient proposé l'arrêt immédiat des centrales.

Question : et en France ?

On nous dit "Cela ne peut pas se passer comme ça..." Or, nous avons vu Framatome et les fissures. Je crois que cela coule de source après ce que je viens de dire, je n'ai aucune envie de voir une centrale à Plogoff ! J'étais d'ailleurs avec vous lors de l'inauguration de la bergerie. Et puis il y a aussi les sous-marins atomiques de l'île longue. On parle beaucoup des centrales nucléaires, on oublie souvent l'accumulation de l'armement atomique qui se fait un peu partout maintenant dans le monde. Chaque bombe atomique supplémentaire est un danger potentiel supplémentaire et dans une certaine mesure les armements sont encore plus dangereux que les centrales nucléaires. Le débat public devrait aussi porter sur la non prolifération de l'armement nucléaire.

«J'AI EU MA DOSE,  
J'EN SUIS PAS MORT»



# EUROPE 1 à PLOGOFF

Mardi 13 janvier : dans le cadre de la croisade engagée par Europe 1 en faveur du nucléaire en France (sans doute parce que c'est naturel !) les auditeurs ont eu droit, pendant le journal de 19 h, à une propagande éhontée en faveur du nucléaire à Plogoff.

Propagande éhontée car les interviews, faites notamment auprès des membres du comité de défense (et de la municipalité) ont été présentées de façon à faire passer les élus de Plogoff, qui s'informent et luttent depuis 4 ans, pour des cretins qui ne comprennent rien au nucléaire, et de surcroît pour des responsables selon les termes du préfet (nous apprenant que les mairies resteront fermées lors de l'enquête d'utilité publique).

En effet, si, selon le journaliste, la grande majorité des habitants est hostile à la centrale, pourquoi ne pas la laisser s'exprimer? Tout le monde sait qu'une enquête d'utilité publique, comme son nom l'indique, ne va pas à l'encontre des désirs des populations concernées. Seuls des esprits malveillants verront une contradiction dans le fait qu'une poignée de partisans du nucléaire suffise à faire pencher la balance en leur faveur, la population étant hostile dans sa majorité, comme au PELLERIN.

D'un ton condescendant, le préposé à l'information interroge le maire, Jean-Marie Kerloc'h sur sa position : en tant qu'homme de la mer celui-ci parle des effets nocifs qu'auront sur les poissons, les rejets d'eau chaude de la centrale. Le journaliste commentera cette (trop) brève argumentation de la façon suivante : Quelle est donc la valeur de la raison invoquée par Mr Kerloc'h quand on sait qu'E.D.F. a généreusement payé des voyages aux élus concernés pour qu'ils puissent constater de visu qu'il y a encore du poisson au pied des centrales en bord de mer d'Espagne et du Japon (on ne nous ait pas dans quel état est ce poisson).

C'est ensuite au tour de l'adjointe au maire d'exprimer sa peur du nucléaire, en particulier depuis l'accident d'Hambourg. Comment qualifier l'attitude d'un professionnel de la radio qui profite du trouble de la personne

qu'il tient au bout de son micro en lui posant cette question : "Mais Madame, combien de morts y a-t-il eu à Hambourg ?" Suit un silence, l'adjointe au maire semble ne pas savoir que répondre (et de fait, qui sait combien de morts il y aura à cause d'Hambourg ?)

En amplifiant et en ridiculisant cette hésitation, c'est un camouflet au visage de tous ceux qui luttent contre le nucléaire en Bretagne et ailleurs que jette ce journaliste.

Enfin, un conseiller municipal interrogé dira que le nucléaire a déjà fait assez de dégâts, citant Hiroshima et Nagasaki, mais aussi les accidents (fuites, fissures, erreurs humaines), les déchets, les possibilités de catastrophes, etc... C'est l'occasion que saisit le journaliste de se hausser de cet élu qui laisse croire ses administrés qu'une centrale peut exploser comme une bombe.

Habitants de Plogoff soyez rassurés, la Radio Toute Puissante vous a visités, la Vérité vous a été enfin révélée par ces hommes qui parlent en faveur de ceux qui les paient et n'hésitent pas à trafiquer les bandes magnétiques pour vous faire douter de la compétence de vos concitoyens.

Comme si ce n'était pas suffisant, l'envoyé spécial sur le front du nucléaire a jugé bon de citer les élus des communes voisines de Cléden et Goulien qui eux, seraient plus sensibles que ceux de Plogoff aux bienfaits qu'E.D.F. traîne dans son sillage.

Pour parachever une démonstration pourtant déjà éclatante le journaliste évoquera enfin les propos du curé de Plogoff qui aurait déclaré que la question nucléaire divise les familles et met la commune en proie au danger du déferlement des antinucléaires de la région, "les casseurs" comme le dit le commentateur.

La part belle, est faite au préfet et le... d'E.D.F. qui brandira une fois de plus le spectre de "la noire obscurité" qui menace ces bretons bornés et ignorants lorsqu'ils subiront les coupures de courant dues au sous-développement de leur région en unités de production d'énergie.

19 h 30 environ. Le journal est terminé.

Demain notre envoyé spécial nous parlera d'un autre site nucléaire, Belleville sur Loire et voici, pour changer, une page de publicité..

Ch. Abiven

C.L.I.N. de Landerneau



UN SONDAGE SUR LE NUCLÉAIRE

Ce sondage, portant sur un échantillon représentatif de 480 personnes, a été réalisé sur les communes de Landerneau -ville- (5 660 habitants, et sur les communes de St-Ibras (583 hab.), Mersaint-Fiannenec (579 hab.) -campagne- la dernière semaine de décembre 1979, par un groupe d'élèves de l'Institut de Technologie de Landerneau.

	CHAMPAGNE		VILLE		S.O.		S.O.
	CUI	NCN	CUI	NCN	CUI	NCN	
1. Etes-vous d'accord avec le choix du tout nucléaire fait par le gouvernement ?	40%	42%	18%	35%	58%	7%	
2. Seriez-vous favorable à l'utilisation d'énergie nouvelle au niveau local ou régional ?	80%	20%	94%	4%	6%		
3. Connaissez-vous tous les dangers que peut engendrer l'implantation d'une centrale nucléaire ?	50%	37%	13%	60%	36%	4%	
4. Etes-vous favorable au projet d'implantation d'une centrale à Plogoff ?	42%	53%	5%	33%	61%	6%	
5. Seriez-vous favorable au projet d'implantation d'une centrale à Landerneau ou à côté de chez vous ?	27%	69%	4%	25%	68%	7%	

GRÈVE DU ZÈLE DES FACTURES E.D.F. p21

En association avec différentes organisations dont la C.S.C.V., la C.S.F., le M.A.N., les C.L.I.N. de Brest et de Porsmoguer, le C.L.I.N. de Landerneau participe à une campagne de grève du zèle des factures E.D.F.

A consommation égale, la facture est d'autant moins lourde que la puissance est moins élevée. En effet l'abonnement est moins cher, et les kw sont au même prix quel que soit l'abonnement. Pour cela, il suffit d'écrire ou de téléphoner à E.D.F.

Ce moyen est déjà employé par un grand nombre d'organisations, en particulier dans la région parisienne où 300 000 personnes font cette grève du zèle. L'action est simple, légale, efficace.

Cette action n'a absolument rien d'illégal. Si les factures sont payées dans leur totalité E.D.F. ne peut rien contre l'abonné.

1°) Pour ceux qui font prélever automatiquement leurs factures E.D.F. sur leur C.C.P. ou leur compte bancaire : demander la suppression de ce prélèvement.

Puisque le gouvernement et E.D.F. s'obstinent à poursuivre le développement de l'électronucléaire contre l'avis des principaux intéressés (comme c'est le cas à Plogoff) nous pouvons ainsi marquer notre opposition de façon concrète !

2°) Payez chaque facture E.D.F. en plusieurs chèques indiquez votre n° client E.D.F. sur chaque chèque. La somme totale facturée doit être encaissée dans les délais demandés.

Vous pouvez même commencer votre grève du zèle dès aujourd'hui en envoyant un chèque "d'avance sur consommation", dont le montant sera déduit automatiquement de votre prochaine facture.

3°) Demandez à diminuer la puissance de votre compteur électrique au minimum nécessaire (3 ou 6 kw dans la plupart des cas)



EN LISANT LA PRESSE

Le plus grand cas de contaminations radioactives étouffé.

"Le YELLOW CAKE est un sel d'uranium extrait de la mine namibienne de Rossing. Mais l'O.N.U. interdisant son exploitation et son exportation, les mutinationnaires de l'énergie qui possèdent la mine et leurs différents clients ont dû tricher avec les règlements et se livrer à une véritable contrebande avec recours à la clandestinité. La France par ses groupes d'Etat associés à des sociétés privées joue un rôle central dans cette affaire. De telle sorte qu'on peut parler d'une filière française"

"Le 16 juillet dernier au Nouveau Mexique des centaines de millions de mètres cubes d'eau radioactive s'échappent d'une mine d'uranium de la compagnie U.W.C. et viennent polluer une réserve d'indiens navajos".

Libé. 06/12/79  
"Afin d'obtenir de nouvelles autorisations d'exploitation de la commission de réglementation nucléaire (N.C.R.) Carter limoge le président trop sensible aux conclusions de la commission d'enquête sur l'incident de Three Mile Island".

Libé . 3.12.79

# LE PROJET ALTER BRETON

MIEUX VIVRE EN BRETAGNE  
SANS PETROLE ET SANS NUCLEAIRE



DOSSIER EN VENTE

AUPRES DES C.L.I.N.

au prix de 25 Francs

## UN ÉLÉMENT DE RÉPONSE A LA CRISE DE L'ÉNERGIE ?

### LE BIOMÉTHANE

p23

Le 23 novembre dernier, à Saint-Renan, à l'extrême pointe ouest de la Bretagne, 600 personnes, en majorité des agriculteurs, se sont réunis pour essayer d'en savoir plus sur l'utilisation du biométhane (gaz de fumier) en milieu rural. Elles répondaient à l'appel de l'union des Consommateurs du Nord Finistère (U.C.N.F.), du Comité Local d'Information Nucléaire (C.L.I.N.) et des organisations agricoles de l'arrondissement de Brest.

Cette réunion était animée par Pierre-Alain JAYET, chercheur à l'Institut National de la Recherche Agronomique et Claude CHASSÉ, océanologue, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, avec la participation de Alain DEBJL, économiste Belge.

P.A. JAYET nous a parlé surtout de la biomasse en général et de ses différentes formes et possibilités : végétaux broyés, fumier, pailles, bois, etc... et, finalement, assez peu du biométhane. À l'écoute de son exposé il est apparu à beaucoup d'auditeurs que l'Institut National de la Recherche Agronomique n'a pas particulièrement approfondi le problème de la fabrication de l'utilisation du gaz de fumier. L'exposé demeura très général et très théorique, alors que la plupart des personnes présentes attendaient des renseignements pratiques, des données précises et, en particulier, le point sur la façon dont marchent (ou ne marchent pas) les installations existantes.

Il est également apparu, à la lumière de l'intervention de plusieurs participants, dans la salle, que les recherches étaient nettement plus avancées et plus efficaces lorsqu'elles étaient réalisées par des personnes ou des groupes privés.

L'accent est donc mis une fois de plus sur le manque de moyens, et, bien souvent le manque de volonté d'aboutir de la Recher-

che Officielle en ce qui concerne les énergies renouvelables. Manque de volonté particulièrement mis en relief par les effectifs respectifs du C.O.M.E.S. (Commissariat à l'Énergie solaire) : 20 000 personnes.

Quant à C. CHASSÉ, il nous donna des renseignements et des chiffres concernant la production d'énergie à partir de la biomasse en Bretagne compte tenu, en particulier, de la possibilité d'implantation d'algues géantes (Macrocystis) aux abords des côtes bretonnes.

Matières	Valeurs en TEP
Excréments.....	1,68 M TEP
Déchets.....	2,40 M TEP
agricoles	
Broussailles	
broyées.....	1,40 M TEP
Algues.....	0,16 M TEP
avec macrocystis...	1,00 M TEP
TOTAL	5,6 à 6,6 M TEP en 1975

Il évoqua également le projet d'usine marémotrice de la Baie du Mont Saint-Michel. Ce projet, très intéressant du point de vue énergétique (7,5 M TEP/an) suscite de nombreuses réserves, notamment du point de vue de l'impact écologique sur le milieu marin.

C. CHASSE parla également des possibilités des stations d'épuration qui, de l'avis quasi-général, coûtent très cher à la collectivité et fonctionnent de façon peu satisfaisante (pour ne pas dire plus). Leur fonctionnement pourrait être nettement amélioré et leur coût diminué (voire neutralisé) par la possibilité de production de méthane (pouvant couvrir la presque-totalité des besoins en énergie de la station (80 % en Belgique actuellement) et la vente du compost aux agriculteurs ; la production bretonne serait de 12 MT, soit 67/ha.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de former un groupe de travail permettant de déboucher rapidement sur la mise en place d'installations-pilotes à la pointe de BRETAGNE. Actuellement, environ une trentaine de personnes participent à ce groupe de travail qui envisage dans un premier temps la visite d'une installation existante. JAVENE (I et V), chez M. CHEVALIER.

L'un des problèmes qui préoccupent le plus ce groupe est actuellement celui du financement. Il est à souhaiter que les belles déclarations officielles en ce domaine soient suivies d'une aide effective à ceux qui manifestent le désir de participer activement aux économies d'énergie.

p24

## LE PRINCIPE DE LA MÉTHANISATION

schéma 1 - DISCONTINU (Fumier)

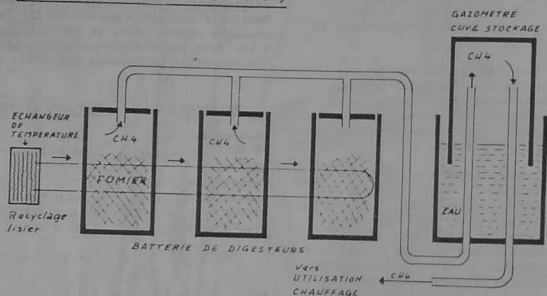
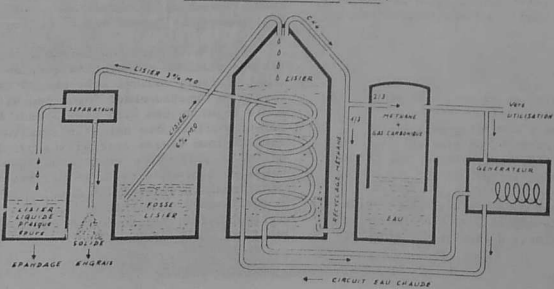


schéma 2 - CONTINU (Lisier)



extrait du PAYSAN BRETON

La production de méthane s'obtient par la dégradation de la cellulose par des microorganismes appropriés.

On distingue essentiellement deux procédés : le procédé dit "continu" convenant surtout aux matières contenant peu de matière sèche (lisier, eaux usées,...) où le produit frais est immédiatement brassé et envoyé dans le digesteur ; le procédé "discontinu" convenant aux débris végétaux, fumier, etc... où il y a d'abord une préfermentation aérobie en tas, puis les matières sont introduites dans le digesteur, qui, une fois chargé, doit être fermé hermétiquement pour que les micro-organismes anaérobies puissent agir.

Le processus de la méthanisation est le suivant :

Cellulose + micro-organismes → glucose  
Glucose + eau + micro-organismes → méthane + gaz carbonique + eau + hydrogène sulfureux + azote.

C'est ce mélange que l'on appelle "biogaz".

Il est possible de brûler ce biogaz (pouvoir calorifique 5 100 kilo-calories par m<sup>3</sup>) mais en l'épurant on obtient du biométhane pur dont le pouvoir calorifique est de 7 600 Koal/m<sup>3</sup>. A titre de comparaison, le pouvoir calorifique du gaz de ville est de 4 000 Koal/m<sup>3</sup> et celui du propane 22 000 Koal/m<sup>3</sup>.

Pour épurer ce biogaz on lui fait subir 2 à 3 opérations. Tout d'abord : barbotage dans l'eau (ou mieux, de l'eau de chaux) pour l'absorption du gaz carbonique, puis passage à travers un filtre d'oxyde ferreux ou de charbon de bois pour l'absorption de l'hydrogène sulfureux.

Si l'on envisage de compresser le gaz (ou tout simplement pour diminuer la production de vapeur d'eau à la combustion) il est possible de condenser la vapeur d'eau en passant le gaz dans un serpentin placé dans de l'eau glacée puis à travers une colonne sèche.

Le système discontinu se prête mieux à des petites installations, il peut être en grande partie auto-construit et coûte donc moins cher, par contre, il nécessite une certaine manutention peut être en grande partie mécanisée.

Le système continu, quand à lui, se prête bien à des installations de moyenne ou de grande dimension (à partir de 35 unités gros bétail selon certaines estimations), il peut être totalement automatisé mais nécessite des conditions de déroulement de la méthanisation beaucoup plus strictes. Il est par conséquent d'un prix de revient beaucoup plus élevé.

## UTILISATIONS DU BIOMÉTHANE

p25

Dans les conditions optimales (PH 7, température aux environs de 36, etc...) il est possible d'obtenir une production de 60 m<sup>3</sup> de méthane par pour 500 Kg de fumier.

Que peut-on faire de ce biométhane ?

Comme tout autre gaz, on peut s'en servir pour la cuisine, le chauffage des locaux et de l'eau, mais aussi pour faire fonctionner des moteurs (réfrigérateurs, automobiles, tracteurs agricoles, etc... et pour produire de l'électricité.

Quelques consommations approximatives

Cuisinière	: 225 à 450 dm <sup>3</sup> par brûleur de Ø 5 à 10 cm
Chauffe-eau	340 à 425 dm <sup>3</sup> par personne et par jour
Chauffage	: 1 m <sup>3</sup> par heure pour 100 m <sup>3</sup> à chauffer
Réfrigérateur à absorption	: 8 dm <sup>3</sup> par dm <sup>2</sup> de paroi par jour
Moteur :	
Combustion interne	: 310 dm <sup>3</sup> par CH et par heure
Essence	: 1 à 1,2 m <sup>3</sup> par dm <sup>3</sup> cylindrée/heure
Diesel	: 1,1 à 1,4 m <sup>3</sup> /dm <sup>3</sup> cylindrée/heure

Traction ou production d'électricité

Bibliographie : "Biométhane" tome I et II. Bernard LAGRANCE. Editions EDISUD/Energies alternatives.

LES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET LA POLITIQUE DE DEFENSE FRANÇAISE par Y. Le Hénaff

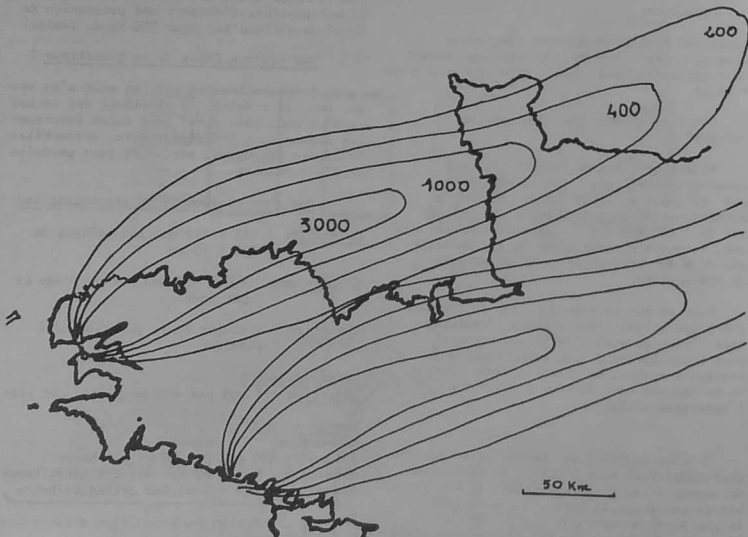
Le Redoutable et ses frères nous valent l'honneur d'habiter au centre de la cible nucléaire. Quelle est la stratégie nucléaire mondiale du moment ? Quelles sont les différents types de bombes, quels sont leurs effets ? Existe-t-il une protection de la population ?

A toutes ces questions Y. Le Hénaff répond dans un texte clair. Un livre à lire et à faire figurer sur les tables de presse de tous les C.L.I.N. et groupes antinucléaires.

Pour les commandes : A.P.R. I, 80 rue des noyers, F. Crisenay 77 390 Verneuil l'Etang

Un exemplaire : 25 Fr, des réductions importantes à partir de 5 numéros.

Les indications que nous donne Y. Le Hénaff nous ont permis, par exemple, d'établir les effets de l'explosion de deux bombes H sur Brest et Lorient (Voir carte ci-contre).



Courbes isodoses correspondant aux retombées radioactives consécutives à l'explosion au-dessus de Brest et de Lorient de 2 bombes équivalentes à celle ayant explosé à Bikini en 1954. On suppose des vents de Sud-Ouest de 24 km/h. Les courbes isodoses entourent les zones où en 96 heures, les habitants recevraient respectivement 3 000, 1000, 400 et 200 rem.

Il ne faudrait pas plus de 16 heures pour que les retombées atteignent le point extrême de l'isodose 200 rem.

LES EFFETS D'UN RAYONNEMENT PROMPT SUR L'ORGANISME ENTIER

0 - 25 rem	: Pas d'effets cliniques décelables. Effets retardés.
50 - 100 rem	: Altération passagère de la formule sanguine. Effets retardés probables.
100 - 200 rem	: Nausées, fatigue, vomissements, raccourcissement de l'espérance de vie, cancers, leucémies, tuberculose.
200 - 400 rem	: Epilation, diarrhée, guérison probable avec des soins, stérilité, quelques décès au bout de 2 à 6 semaines, séquelles.
400 - 500 rem	: Vomissements 1 ou 2 heures après ; 50 % de décès en 2 à 6 semaines.
600 rem	: Toute activité cesse en moins de 2 heures. Rares survivants.
1 000 rem	: Toute activité cesse en moins de cinq minutes, mort certaine avant 6 jours



• A bas toutes les armées ! •, de Cabu

CROZON :

LA MAIRIE DE CROZON :  
LA GUERRE CONTRE L'ARMEE ?

Vous avez sans doute entendu parler (radio - télé- journaux locaux) du conflit "d'ordures" entre l'armée et la municipalité de Crozon : c'est le côté spectaculaire du conflit, le vrai est ailleurs, l'interdiction de déposer les ordures n'étant qu'un petit moyen d'action et de chantage !

Les relations, sans être farouchement hostiles (on ne peut parler vraiment, hélas, d'antimilitarisme) sont tendues entre l'armée et la nouvelle municipalité depuis 1977.

Dans la seule commune de Crozon (8 000 habitants) 230 ha sont occupés par l'armée (230 ha exonérés d'impôts mais qui imposent à la commune beaucoup de charges et de servitudes).

L'île Longue par un décret du 23 janvier 1968 a eu son classement officiel comme établissement pyrotechnique (et par la suite le Gwenvenez) mais depuis cette date l'armée n'a pas payé à la commune, sa taxe professionnelle. Ce qui crée pour la commune de très lourds préjudices financiers !

La municipalité actuelle a entrepris depuis 77 des démarches auprès du sous-préfet de Chateaulin, du préfet de Finistère, de M. Belam secrétaire d'état auprès des collectivités locales et enfin de M. Papon, ministre du budget, la réponse est toujours la même : "le dossier est à l'étude" !

Devant cette inertie et cette mauvaise volonté, la municipalité perd son esprit de conciliation et agit coup par coup contre l'armée : finis les cadeaux .

- problème de l'eau. L'armée trouve qu'en payant 1,91 Fr le M3 d'eau, elle paie trop cher. La commune menace de leur couper l'eau. (Faut dire aussi quelle est de plus en plus gourmande ! Les sous-marins nucléaires sont exigeants...

problème du réseau routier. La commune pour désenclaver le bourg de Crozon a créé une rocade nord dont elle a l'entretien à sa charge. Le passage incessant des engins militaires de tous calibres (et principalement des transports de matériaux pour Guenvenez) participe à la détérioration de cette route. La mairie exige donc la participation de la préfecture maritime à la réfection de cette voie et l'oblige à utiliser le C.D. dont la charge d'entretien ne lui incombe pas (ce dernier étant la route traversant le bourg de circulation difficile et très peu fluide !)

- Les servitudes foncières de plus sont énormes : gel de terres agricoles, de terrains urbanisables, servitude radioélectrique, polygone interdit à la navigation.

- Problème des déchets. La mairie leur a interdit la décharge municipale : ils ne payent aucun impôt et de plus leurs déchets n'étant pas "déchets ménagers" ils doivent subir un classement officiel. Dans cette affaire, le préfet, loin de soutenir la municipalité lui donne tort, en s'appuyant sur une loi de 1975, applicable (comme par hasard) le 1er janvier 1980. La mairie attend, le 15 février, date limite, la réponse du ministre du budget (négative sans aucun doute) pour engager une procédure judiciaire devant le tribunal administratif. A suivre... donc !

Mais pour nous, le "A suivre" a des résonances inquiétantes et douloureuses. Les conséquences de la présence massive de l'armée dans la presqu'île sont de plus en plus graves : le pays est hypothéqué lourdement dans tous les domaines. Le dépeuplement est encouragé par l'armée qui de plus met un frein à la création d'emplois dans la presqu'île.

On parle aussi de plus en plus précisément d'une prochaine et importante extension de l'île Longue : tous les sous-marins français prenant comme nouvelle base, l'île Longue ! d'où, remblaiements énormes, sans doute jonction

île Longue - Queuern , jonction des deux îles de Trébéron et île des Morts.

Jusqu'où l'extension ??? Ici, traînent avec angoisse dans beaucoup d'esprits, des phrases comme... "presqu'île, bastion de défense européenne...!!presqu'île à vocation militaire" Des personnalités du coin ne semblent pas l'ignorer...

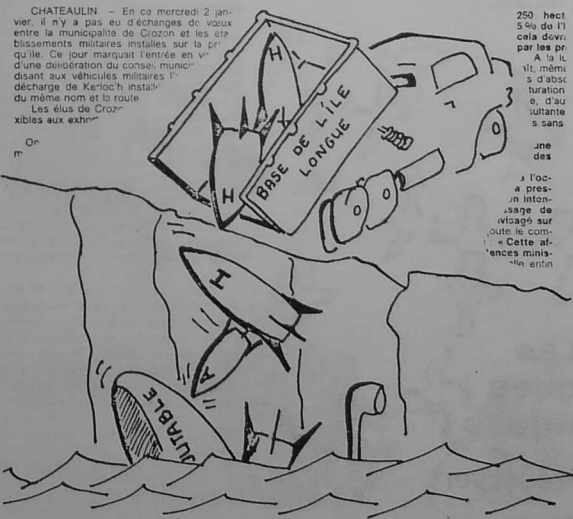
La presqu'île se boucle de plus très facilement. Tout est mis en place actuellement : le pont de Térénez, Tyvougeret pour la route centrale, et manoeuvres intensives sur le Ménéz-Hom.

On ne peut qu'appeler à la vigilance et au soutien de tous. La destruction de la Bretagne est en marche par l'accaparement militaire et nucléaire de son sol.

Des habitants de la presqu'île de Crozon.

29 — Finistère

Les ordures des armées indésirables à Crozon



CHATEAULIN - En ce mercredi 2 janvier, il n'y a pas eu d'échanges de vœux entre la municipalité de Crozon et les établissements militaires installés sur la presqu'île. Ce jour marquait l'entrée en vigueur d'une délibération du conseil municipal concernant aux véhicules militaires l'interdiction de déposer les ordures de même nom et la route.

250 hect. 5% de l'île cela doit par les pr. A la fin, il y a même s d'absorption e, d'au tant que s sans une des l'oc-a pres-in inten-sage de vicage sur toute le com- Cette all-ences minis- Ma enfin

## A PROPOS D'UN PROJET DE DÉCHARGE PUBLIQUE

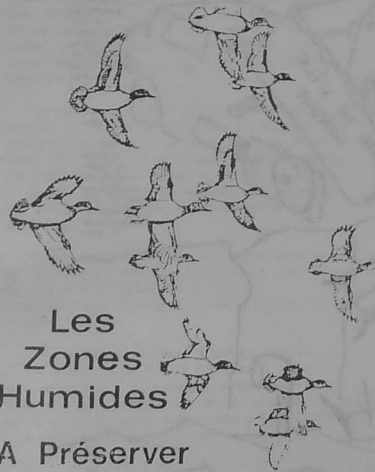
### L'ACTION A PAYÉ A TREMAOUEZAN.

p 30

L'actuelle décharge publique arrivant à saturation dans deux ans, le S.I.V.O.M. de Landerneau dans sa réunion du 30/06/78 retenait comme site probable d'épandage de broyats d'ordures ménagères, la zone humide et de tourbières de Langazel en Trémaouézan, petite commune de 300 habitants.

Langazel est une des principales zones humides de Bretagne et la dernière du Nord-Finistère ; comme toute zone de marais et de tourbières elle est essentielle à l'équilibre naturel.

Là naît une des sources de l'Aber-Wrach, cette rivière du bassin versant du Léon alimente en eau potable une population de 70 000 habitants.



Les  
Zones  
Humides  
A Préserver

De plus Langazel se trouve dans le paysage de l'église de Trémaouézan monument historique classé.

La population locale a réagi contre ce projet, par la création d'une association de la défense du milieu agricole, des tourbières, landes, de la flore, de la faune, de Langazel. Cette association n'a pas chômé : 31/10/78 déclaration d'un conseiller municipal de Trémaouézan à la réunion du S.I.V.O.M., nombreuses réunions d'information sur le problème de la pollution de l'eau avec la participation active de l'A.P.P.S.B., les élus du S.I.V.O.M. invités ne s'y sont pas manifestés, signature d'une pétition contre ce projet par plus de 90 % des habitants de la commune, nombreux articles de presse, distribution de tracts sur le marché, lettres aux maires et conseillers municipaux des communes du S.I.V.O.M., diffusion à ces dernières et à la population d'une brochure intitulée "Langazel en Trémaouézan, une zone humide et de tourbières à préserver et à protéger", cette brochure fut réalisée par l'association et la S.E.P.N.B. (Société d'études et de Protection de la Nature en Bretagne), fête aussi lorsque par un après midi de décembre, 300 personnes marchèrent dans ce merveilleux paysage, burent ensemble le café, manifestant ainsi par leur réponse massive à l'invitation de l'association locale, de l'A.P.P.S.B., S.E.P.N.B. et section landernécennes de la C.S.C.V., C.L.I.N. et P.S., leur volonté de défense du milieu naturel, de la qualité de l'eau, et d'un site méconnu mais extraordinaire.

Le S.I.V.O.M. réuni le 18/12/79 a écarté le projet de décharge de broyats et retenu la fabrication de compost ou de combustibles à partir des ordures, procédé moins polluant et permettant une certaine récupération des déchets, ces procédés supposent une infra-structure industrielle, la zone de Langazel serait ainsi écartée.

Ne baissons par les bras, l'action paie.

M.F.C CLIN de Landerneau

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

p 31

### DU G.F.A. DE PORSMOQUER.

L'Assemblée Générale du G.F.A. de Porsmoguer s'est réunie le 21 décembre 1979 en présence d'une centaine de personnes.

Yves le Hir ouvrit le feu en présentant tout d'abord la situation financière du G.F.A. Ainsi on apprit que la somme de 10 000 Fr constitue l'apport en capital de la société tandis que 18 000 Fr sont gardés sur un compte à part en attente d'une affectation.

On nous expliqua que cette solution était adoptée pour détourner la loi qui précise que tout apport en numéraire d'un G.F.A. ne peut dépasser 30 % du capital social sous peine de faire l'objet d'un investissement à destination agricole dans un délai d'un an. Or la situation du G.F.A. d'une part et les problèmes fonciers du canton ne justifient pas cette dernière solution.

Plusieurs affectations furent alors proposées :  
- le financement d'un projet "énergie nouvelle",  
- le financement des frais du G.F.A.

Plusieurs voix s'élevèrent alors dans la salle pour resituer le débat et donc l'objet du G.F.A. dans l'optique de la lutte antinucléaire.

A la quasi unanimité la priorité fut accordée à la lutte sur le site de Plogoff, les 18 000 Fr devant servir à cette fin.

A l'issue de cette assemblée une motion devait être proposée en soutien aux inculpés du G.F.A. de Plogoff.





Cette affiche réalisée pour les CLIN par Alain Le Querneec est en vente (25F) à Quimper(Calligramme-Galerie Saluden)à Brest(Graffiti) et auprès des CLIN.

NUKLEEL JOURNAL BRETON D'INFORMATION NUCLEAIRE EDITE PAR LES CLIN  
DU FINISTERE.

Directeur: Jean Guy VOURCH

ABONNEMENT: 5numéros 15F Abonnement de soutien 40F

à expédier à: A.I.E.N.E.R NUKLEEL BP 30 29207 Landerneau

imp. CALVEZ / Guipavas